



Présentation des travaux du groupe de travail du HCTISN « Concertation sur le projet Cigéo »

Version projet du 22 septembre 2020

I. PRESENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL

L'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) a sollicité le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) lors de sa réunion plénière du 27 juin 2019 afin de réfléchir aux modalités de concertation avec le public pendant l'instruction de la demande d'autorisation de création du projet Cigéo. (L'instruction de ce dossier dont le dépôt est prévu en 2021 devrait durer entre 3 et 5 ans).

En vertu de ses missions d'information, de concertation et de débat sur les risques liés aux activités nucléaires, le HCTISN a décidé, au cours de cette même réunion plénière, de constituer un groupe de travail chargé d'examiner cette demande en tenant compte d'une part, des dispositions réglementaires en la matière et d'autre part, des concertations ou autres démarches de dialogue avec la société civile qui ont eu lieu ou qui sont en cours sur ce projet.

Le groupe de travail, piloté par Jean-Claude Delalonde est constitué d'une trentaine de membres issus du HCTISN, de l'ANDRA, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), de l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI), du Comité local d'information et de suivi de Bure (CLIS de Bure), de représentants d'associations de protection de l'environnement, de représentants d'activités nucléaires, d'organisations syndicales de salariés représentatives. Les garants de la concertation post débat public de 2013 sur le projet Cigéo y ont aussi été invités. La liste des membres est présentée en annexe 1.

Le groupe de travail s'est réuni à huit reprises entre novembre 2019 et septembre 2020.

II. MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail a tout d'abord défini son mandat. Ce mandat rappelle le contexte lié au projet Cigéo, précise les objectifs du groupe de travail et le calendrier des travaux. Il a été adopté à la réunion plénière du HCTISN le 16 juin 2020.

Les travaux du groupe de travail ont notamment vocation à alimenter les réflexions portant sur les modalités d'association du public au projet Cigéo visées à l'article 8 de la décision du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 21 février 2020¹.

Ainsi que l'énonce le mandat, l'objectif ici visé par le Haut comité n'est pas d'organiser la concertation mais de proposer « *des recommandations visant à coordonner l'ensemble des temps d'échanges et de débats avec la société civile sur le projet Cigéo de façon à s'assurer de leur lisibilité et à favoriser la participation du public à ces échanges* ». En clair, il ne s'agit pas pour le Haut

¹ Décision du MTES et de l'ASN consécutive au débat public dans le cadre de la préparation de la cinquième édition du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs du 21 février 2020 disponible sur : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/apres-debat-public-elisabeth-borne-et-bernard-doroszczuk-annoncent-orientations-du-prochain-plan>

comité de prendre en charge la concertation sur le projet Cigéo mais d'émettre des recommandations concernant :

- les grandes modalités de la concertation conduite par l'Andra pendant l'instruction de la demande d'autorisation de création du projet Cigéo ;
- la meilleure manière d'assurer l'information et un dialogue avec le public tout au long du déploiement du projet Cigéo : le Haut comité a estimé qu'il était pertinent de se prononcer pour toute la conduite du projet, de la phase d'instruction et au-delà, aux étapes clés et structurantes de son déploiement ; il s'agit de favoriser l'émergence d'une montée en compétence de la société civile sur le sujet et de s'assurer de la prise en compte des contributions du public à chaque phase d'avancement du projet.

Au-delà du dispositif de concertation mis en place par l'Andra, diverses démarches s'inscrivent d'ores et déjà dans une dynamique d'information et d'échanges avec le public : la concertation post débat public Cigéo de l'Andra ; les réunions de « dialogue technique » organisées depuis 2012 par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) et le Comité Local d'Information et de Suivi du Laboratoire souterrain de recherche sur la gestion des déchets radioactifs de Bure (CLIS de Bure) dont l'objectif est de permettre aux membres des Commissions Locales d'Information (CLI) et aux associations d'accéder à l'expertise sur ce projet et de monter en compétence technique en parallèle du déploiement du projet ; le débat public organisé en 2019 sous l'égide de la Commission nationale du débat public dans le cadre de l'élaboration de la cinquième édition du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) au cours de laquelle le public a été invité à s'exprimer sur le projet Cigéo en débattant notamment sur la sûreté et la réversibilité du projet et la concertation post-débat public actuellement en cours et prévue jusqu'à la consultation numérique sur le futur PNGMDR.

Le groupe de travail du Haut Comité formulera ses recommandations en tenant compte et en s'appuyant sur ces démarches existantes.

III. DEFINITION DE PRINCIPES GENERAUX

Une fois son mandat établi, le groupe de travail s'est attaché à définir des principes généraux qu'il estime devoir être pris en compte, de façon systématique, dans le cadre des actions d'information et de participation du public sur le projet Cigéo. Ces principes s'inscrivent dans le cadre général de l'information et de la participation des citoyens tel que défini aux I et II de l'article L. 120-1 du code de l'environnement.

1- Assurer une continuité de l'information et de la participation tout au long du déploiement du projet

Une forte demande pour un mécanisme de concertation pluraliste et continu avec des phases de bilan régulier a été exprimée par le public sur le projet Cigéo au cours du débat public sur le PNGMDR en 2019.

S'agissant d'un projet dont le déploiement prendra plusieurs années voire plusieurs décennies et qui évoluera avec le temps, au gré d'une méthode nécessairement itérative, le Haut comité considère que la continuité de l'information et de la participation est indispensable pour que le public puisse faire entendre son avis à chaque étape-clé du projet Cigéo, non seulement pendant la phase d'instruction de la demande d'autorisation de création que l'Andra déposera prochainement, mais aussi au-delà, aux étapes clés et structurantes de son déploiement.

Sur ce point, la décision précitée du Ministère de la Transition écologique et solidaire et de l'ASN du 21 février 2020 prévoit que la future édition du PNGMDR « *précisera [...] les jalons décisionnels du projet Cigéo* » et « *définira [...] les modalités d'association du public aux étapes structurantes de développement du projet Cigéo* » (cf. art 8).

Les grandes étapes du projet identifiées par l'Andra ont été portées à la connaissance des membres du groupe de travail (cf. annexe 2).

Fort de ces éléments, le Haut comité se prononcera sur ces étapes structurantes et sur ce qu'elles impliquent en termes d'échange avec le public.

- 2- Tenir compte des temps d'échanges avec le public déjà menés ou en cours tel qu'évoqués supra ; les recommandations s'appuieront à cet égard sur l'existant.
- 3- Assurer une information et une participation du public aux échelles locale ET nationale

Au-delà de ses enjeux locaux, le projet Cigéo met en jeu des questions d'envergure nationale. Dès lors, tout comme l'organisation de la concertation à une échelle nationale ne pourra éluder la question des impacts locaux du projet, l'organisation de la concertation à l'échelle locale ne pourra éluder la question des impacts du projet à l'échelle nationale.

- 4- Viser l'ensemble des publics

Parmi les types de publics à viser sur le projet Cigéo, il conviendra de distinguer :

- Le public « averti » : ce public est à viser systématiquement autour des initiatives de la concertation. Ce public est constitué des organisations non gouvernementales (ONG), des associations, des experts et des particuliers s'intéressant dans la durée à un sujet précis. Les commissions locales d'information (CLI) et le CLIS de Bure qui en font partie pourront également constituer des relais importants de mobilisation de ce type de public.
 - Le grand public ou encore le public « profane » : le retour d'expérience met en évidence des difficultés à mobiliser ce type de public qui n'apparaît pas majoritaire dans la participation aux débats sur les déchets radioactifs. Il conviendrait plutôt de le mobiliser via des groupes représentatifs (panel de citoyens...) sur la durée pour faciliter leur appropriation du sujet et la maturation progressive de leur réflexion personnelle en veillant à viser différentes générations (jeunes et étudiants / population active / seniors).
 - Les riverains du projet du centre de stockage et les acteurs locaux ainsi que les riverains des sites de production ou d'entreposage des déchets destinés à être stockés au sein du centre Cigéo : ce public pourrait être plus mobilisable via l'organisation de réunions publiques et/ou d'ateliers thématiques. Une sensibilisation au préalable des élus locaux sur les événements de la concertation et sur leur rôle-clé pour en relayer la publicité apparaît de nature à favoriser la participation de ce public.
- 5- Retenir des modalités d'information et de participation du public les plus adaptées possibles, qui favorisent au mieux la mobilisation de chaque catégorie de public visée et qui prennent en compte le fait que le public sera mobilisé à de nombreuses reprises, tout au long du déploiement du projet conformément au principe défini n°1 ci-dessus.

Le groupe de travail a noté que les démarches de dialogues déjà menées avec la société civile par différentes parties prenantes s'inscrivent globalement depuis plusieurs années d'ores et déjà

dans le cadre de ces principes. Il a considéré néanmoins que leur formalisation permettrait de favoriser leur application systématique, sur la durée, quelle que soit leur échelle ou la catégorie du public visée.

IV. RECOMMANDATIONS PROPOSEES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

Ces principes généraux ayant été définis, le groupe de travail propose plusieurs recommandations visant à favoriser l'information et la participation du public aux étapes-clé du projet Cigéo, de la phase d'instruction et au-delà, aux étapes structurantes de son déploiement.

Ces recommandations, de portée générale, concernent les supports d'information (a), les formes de participation (b) et les thématiques et sujets à expliciter et à mettre à l'ordre du jour des échanges avec le public (c).

Elles s'adressent à l'ensemble des acteurs en charge ou à l'initiative d'actions favorisant la participation du public, parmi lesquels :

- l'Andra qui, en tant que maître d'ouvrage du projet, conduit actuellement sous l'égide de garants nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP), une concertation consécutive au débat public de 2013 concernant Cigéo, et ce jusqu'à l'enquête publique de la demande d'autorisation de création de cette installation ;
- les acteurs « institutionnels » qui lancent de leur propre initiative des actions de concertation et/ou d'échanges avec les parties prenantes et/ou le public, comme celles qui sont organisées par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) et le Comité Local d'Information et de Suivi du Laboratoire souterrain de recherche sur la gestion des déchets radioactifs de Bure (CLIS de Bure) évoquées supra ;
- le ministère de la Transition écologique, en contribuant à la réflexion de ce dernier sur les modalités de gouvernance et d'association du public aux étapes structurantes du développement du projet Cigéo, lesquelles doivent être définies dans les futures éditions du PNGMDR.

Ces recommandations ont vocation à être déclinées et précisées au gré du déploiement du projet, dès la phase d'instruction de la demande d'autorisation et au-delà, à chaque étape-clé du projet en prenant en compte le retour d'expérience des étapes antérieures, des attentes des publics et des nouveaux dispositifs de participation susceptibles d'émerger.

a. Les supports d'information

Il ressort du débat public organisé en 2019 sur le PNGMDR, du débat public de 2013 sur le projet Cigéo, de la concertation en cours organisée par l'Andra à l'issue de ce débat et d'autres concertations sur des projets ou thématiques à caractère technique (infrastructures de transport, comité de dialogue de l'ANSES sur « Radiofréquences et santé », Plan Climat Air Energie...) que :

- des sujets techniques peuvent tout à fait être utilement débattus par un public « profane » à la condition qu'une méthode et des documents supports adaptés, clairs et accessibles, lui soient proposés ;
- les objectifs de la concertation doivent être bien clarifiés et explicités dès le début de la concertation, de même que les types de publics visés.

A cet effet, le groupe de travail formule les recommandations suivantes.

- Mise en ligne d'une plateforme numérique dédiée au projet Cigéo

Le groupe de travail recommande la centralisation sur un site internet dédié de :

- l'ensemble des informations relatives aux temps d'échanges et de débats (passés, en cours et à venir) en identifiant les parties prenantes organisatrices, leur rôle dans le cadre du projet et en précisant, pour chacune de ces démarches, les objectifs, les modalités, les publics visés, et selon le cas, les conclusions. La tenue à jour de ce corpus doit permettre de s'assurer de la compréhension, par le public, des démarches existantes (qui, parfois se chevauchent). Elle permettra également au comité de suivi évoqué plus bas d'identifier les éventuels manques en termes d'information et de participation du public ;
- l'ensemble des informations actualisées concernant le projet lui-même, en veillant à ce que ces informations soient lisibles, pédagogiques, complètes, transparentes et mises à jour tout au long du déploiement du projet de façon à favoriser la participation du public aux grandes étapes de son déploiement.

Le groupe de travail estime qu'à cette fin, il convient d'examiner les possibilités de recourir au site internet du Ministère de la Transition écologique dédié au projet : <https://www.cigeo.gouv.fr/>

- Réalisation d'une base de données vivante

Une pléthore d'informations sur le projet Cigéo est aujourd'hui disponible mais éparpillée, ce qui empêche d'avoir une vision claire de l'état des connaissances à un moment donné.

Le groupe de travail considère dès lors nécessaire de :

- Mettre à disposition du public une synthèse régulièrement actualisée de ce qui a résulté des concertations antérieures, d'une part, ce qui peut être considéré comme acquis et d'autre part, ce qui continue de faire débat. Afin de faciliter sa lecture par le public, cet état pourrait être hiérarchisé par grande thématique liée au projet (localisation, réversibilité de l'installation, impacts environnementaux, calendrier du projet, implication de la société civile tout au long du projet, phase industrielle pilote, transports, conception de l'installation, gouvernance...).
- Mettre à disposition du public des documents d'information non techniques facilitant, par le « décryptage » de quelques sujets ardu, leur compréhension, leur appropriation et donc leur mobilisation pour la concertation.
- Produire sur les principaux sujets en débat un état objectif des points de vue pour/contre sur le « modèle » de la « clarification des controverses techniques » du débat public relatif au PNGMDR ; cela permettra d'alimenter les échanges lors la phase de concertation durant l'instruction de la DAC des éléments objectivés et reconnus par tous.

Certaines fiches de clarification des controverses ont déjà été établies dans le cadre du débat public sur le PNGMDR, qui concernent le projet Cigéo. Mais d'une part le dossier et les connaissances évoluent avec le temps, d'autre part l'exercice de clarification des controverses du débat sur le PNGMDR est loin d'avoir clos la nature des sujets techniques pouvant y être soumis ; d'autres sujets doivent être traités selon le même modèle, en prenant en compte la préparation des futures actions de concertations organisées par l'ANDRA dans le cadre de la concertation post débat public et les réunions de « dialogue technique » organisées par l'IRSN, l'ANCCLI et le CLIS de Bure.

Le GT recommande ainsi qu'une base de données soit mise en ligne sur une plateforme numérique dédiée au projet telle qu'évoquée supra et qu'elle constitue une base vivante,

régulièrement actualisée. Cette base de données devrait contenir des fiches d'information d'une part, des fiches de clarification des controverses d'autre part, dans un but de consolidation des connaissances.

- Documents support aux concertations et temps d'échange avec le public

Quelles que soient les formes de participation, il convient, dans tous les cas, d'exposer clairement au préalable les questions posées, les solutions envisageables, les points de vue contradictoires, les marges de manœuvre possibles et à l'issue, de produire une synthèse des acquis et des questions restant à traiter qui soit partagée avec les participants.

Le GT recommande ainsi la réalisation systématique de documents préalablement et à l'issue des concertations dont la mise à disposition pourrait être relayé via la plateforme numérique dédiée au projet évoquée supra :

o Document d'entrée aux concertations :

Le retour d'expérience met en évidence l'importance et l'utilité d'un document de référence servant de base à la concertation, énonçant clairement les objectifs de la concertation, sa durée, les sujets et questions à débattre, les marges de décision possibles, les formes de conclusion et des suites de la concertation.

Il conviendrait également que ce document renvoie à la base de données vivante évoquée supra afin d'inviter le public à prendre connaissance des documents d'information sur le projet, de ce qui a résulté des concertations antérieures et des fiches de clarification des controverses sur les principaux sujets en débat.

o Documents de sortie de la concertation :

A l'issue des temps d'échanges avec le public, il convient de :

- Dresser devant le public, quelle que soit la modalité retenue pour sa contribution, la synthèse des acquis de l'exercice et de ce qui reste en débat.
- Produire un document bilan exposant clairement les points de vue, les questions posées et les objections présentées, et indiquant ensuite de façon étayée en quoi il a été tenu compte et, surtout, pour quels motifs une proposition ou une objection a été finalement rejetée.
- Identifier clairement en quoi le projet a été modifié sur la base des échanges avec le public.

Le retour d'expérience met en effet en évidence que la traçabilité et la transparence du « rendu compte », même si elles peuvent ne rien modifier au point de vue de chacun sur le sujet, marquent l'utilité des échanges avec le public et permettent de prendre date à partir d'éléments précis pour la poursuite des débats en d'autres temps.

(Pour les autres formes d'échanges avec le public comme les dialogues techniques, une présentation globale des sujets abordés et des questions et avis soulevés par le public pourrait être également formalisée et mise à disposition du public via la plateforme numérique dédiée au projet.)

b. Les formes de participation

Afin de préconiser des modalités de participation les plus appropriées possibles selon les catégories du public visées, le groupe de travail a commencé la réalisation d'un retour d'expérience sur les concertations ou autres modes de participation du public déjà réalisés sur des projets nucléaires et/ou des projets techniques complexes. Il a analysé les outils, moyens et actions mis en œuvre ainsi que leurs résultats en termes de mobilisation et de participation du public.

De cette première analyse, le groupe de travail considère que plusieurs formes de participation apparaissent envisageables et méritent d'être examinées avec l'appui de personnes spécialisées dans les dispositifs de concertation et dans la médiation scientifique, parmi lesquelles :

- A l'échelle nationale : la constitution d'un panel de citoyens

Un panel de citoyens pourrait être constitué en veillant à une représentation de la diversité des publics et activé sur une durée suffisamment longue pour suivre les premières étapes du déploiement du projet. Les participants seraient invités à s'exprimer à plusieurs reprises sur plusieurs sujets liés au projet.

A cet effet, les possibilités de faire appel des membres du panel de citoyens ou du groupe miroir constitués respectivement dans le cadre du débat public de 2013 sur le projet Cigéo et dans le cadre du débat public réalisé en 2019 sur le PNGMDR pourraient être examinées, ces citoyens ayant déjà été amenés à réfléchir et à s'exprimer sur la gestion des déchets radioactifs.

Si la constitution d'un panel de citoyens était décidée, le comité de suivi évoqué plus bas pourra examiner les conditions de son animation.

- A l'échelle locale et/ou nationale : la réalisation de réunions publiques régulières et d'ateliers thématiques visant à approfondir certains sujets

Une attention mérite d'être portée à la préparation de ces réunions et ateliers afin de formuler précisément les questions à traiter par les participants en tenant compte du temps nécessaire de compréhension du sujet et de son degré de complexité ou de technicité et à l'organisation en elle-même de ces réunions et ateliers (temps alloué à l'examen des questions, composition diversifiée de la table, dissociation entre la fonction d'« animateur » et la fonction du « porte-parole » de la table,...)

L'organisation de telles réunions s'appuiera notamment sur les expériences de concertations avec les populations locales déjà menées par le CLIS de Bure et par l'Andra.

- Le recours à des moyens numériques (réseaux sociaux, plate-forme numérique...)

Le recours aux outils numériques, parmi lesquels les réseaux sociaux, s'avère particulièrement utile à l'heure de la république numérique, du moins si une plateforme participative est conçue spécialement, animée et gérée (le « bruit de fond » via des blogs spontanés étant quant à lui moins appropriable).

La période de confinement liée à la crise sanitaire de 2020 a par ailleurs démontré que l'organisation de webinaires constituait une nouvelle approche permettant d'atteindre un public plus large. Les différentes fonctionnalités qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre de ces webinaires (inscription, gestion de documents, alternance de temps d'échanges par groupes et en format plénier sur des questions ciblées, possibilité d'interactions entre conférenciers et auditeurs via un système de commentaires) apparaissent particulièrement adaptées pour atteindre un public plus vaste, notamment les jeunes générations souvent peu représentées aux réunions publiques dans le cadre des concertations. L'organisation de ce type de réunion permet également de s'affranchir des limites de capacités de participants et de toucher une audience plus vaste en ouvrant le webinaire à des participants d'un territoire plus étendu.

Le recours à de tels outils numériques suppose dans tous les cas de démontrer qu'ils permettent d'en tirer des synthèses exploitables – ce qui suppose leur bonne gestion et que ces canaux d'expression du public soient pris en compte en y faisant explicitement référence dans les documents de sortie de la concertation.

Une autre alternative pourrait consister également à organiser des réunions publiques à l'échelle locale avec une retransmission en simultanée sur internet afin d'élargir l'auditoire. Là encore, le retour d'expérience en la matière mérite d'être pris en compte.

En tout état de cause, le choix de formes de participation appropriées doit être effectué en fonction des objectifs recherchés, des questions et sujets à mettre au débat et des catégories de publics visés, lesquels doivent être définis soigneusement pour éviter l'écueil consistant à manquer certaines catégories de publics. Les formes de participations devront être pensées pour atteindre, outre le public « averti » visé supra qui constitue un public important car investi dans la durée sur différents sujets liés au projet, les publics qui n'ont pas encore été amenés à s'exprimer sur le projet.

Les questions et thématiques que le groupe de travail considère devoir être mises au débat dès les prochaines concertations relatives au projet Cigéo (listées infra c.) montrent en effet que les sujets à aborder sont tantôt très techniques et liés à la conception du centre de stockage projetée, tantôt d'ordre éthique et qu'elles portent tantôt sur les impacts à court terme et locaux du projet, tantôt sur ses impacts à long terme et à l'échelle nationale. Par conséquent, pour attirer des publics différents et investis sur les sujets à débattre, les modalités des temps d'échanges avec le public sont à différencier selon les questions et thématiques à aborder.

Le groupe de travail préconise ainsi les orientations générales suivantes, qui mériteront d'être affinées par les acteurs des concertations, notamment au regard des retours d'expérience des démarches menées précédemment :

- Les sujets relatifs à l'objectif et à la nature même du projet Cigéo, à sa gouvernance et au jalonnement de sa mise en œuvre apparaissent devoir être débattus par l'ensemble des publics visés plus haut, aux échelles locales et nationales et via différentes formes de participation. S'il était décidé de constituer un panel de citoyens à l'échelle nationale comme évoqué supra, il apparaît important que la question de la gouvernance lui soit soumise compte tenu de la diversité de sa composition et de sa possibilité de réexaminer ces sujets sur la durée selon l'évolution du projet.
- Les sujets relatifs aux conditions d'exploitation, à la maîtrise des risques et aux impacts environnementaux locaux du projet (maîtrise des transports, rejets dans l'environnement, etc.) constituent des sujets de préoccupations principalement locales et qui méritent d'être débattus en premier lieu avec les riverains du projet sans pour autant s'interdire de les évoquer à une échelle nationale, notamment pour ce qui concerne le sujet relatif à la maîtrise des risques. L'organisation de réunions publiques et d'ateliers thématiques, qui permettent d'échanger sur des questions techniques ciblées tout en répondant aux questionnements du public, apparaît, dans ce cas, appropriée. Elle pourrait également être couplée à des webinaires pour atteindre les générations plus jeunes souvent peu représentées aux réunions publiques.

c. Les questions et thématiques à discuter

Le groupe de travail prend acte de ce que dans divers cadres (dialogues techniques, débat public relatif au PNGMDR, concertation post-débat public de 2013 sur le projet Cigéo...), la société civile fait part d'interrogations récurrentes qui doivent être prises en compte lors des futures concertations et des temps d'échanges avec le public sur le projet Cigéo. Ces questions ont trait à ce qui se rapporte à la sûreté du centre de stockage et de ses conditions d'exploitation, au jalonnement de la mise en œuvre du projet et à sa gouvernance.

Dès lors, le groupe de travail considère que les concertations futures ne doivent pas faire l'économie de ces questions, que ce soit dans le cadre des dialogues techniques, des concertations post débat public en cours ou des participations à venir.

- Sujets à mettre au débat :

Le groupe de travail estime nécessaire de mettre au débat dès les prochains temps d'échanges avec le public sur le sujet Cigéo les sujets listés ci-dessous :

- ✓ Le sujet relatif à l'objectif et à la nature même du projet en abordant notamment :
 - La question des alternatives à Cigéo ;
 - L'intérêt des générations futures ;
 - L'Inventaire des déchets destinés à être stockés dans le centre de stockage en abordant notamment la question des déchets de haute et moyenne activité qui ne seront pas accueillis dans l'installation ;
- ✓ La sûreté du centre de stockage et ses conditions d'exploitation :
 - Les garanties de maîtrise des risques liés au stockage sur le long terme (centaines et milliers d'années) :
 - La politique de contrôle des colis (de leur expédition jusqu'à leur réception sur le site) ;
 - Le risque géologique sur la très longue durée ;
 - Le risque incendie au fond ;
 - Les rejets dans l'environnement (eau, air notamment) ;
 - La possible récupération des colis en situation accidentelle ;
 - La maîtrise de la sécurité du transport des colis sur tout l'itinéraire (ce sujet devra être évoqué de toute évidence dans les réunions de concertation locale) ;
- ✓ Le jalonnement de la mise en œuvre du projet :
 - La conception et les modalités de la phase industrielle pilote visant à tester les exigences de réversibilité et de sûreté du projet :
 - La clarification de ses objectifs et de sa portée, et en conséquence de sa durée potentielle ;
 - La nature des décisions attendues à l'issue de cette période et les critères d'appréciation pour juger des enseignements de la période ;
 - La consistance exacte des installations nécessaires à sa mise en œuvre ;
 - La nature des colis stockés ;
 - La clarification du concept de réversibilité :
 - Les objectifs vis-à-vis du processus, du projet, du mode de stockage ;
 - Les conditions du développement progressif de l'installation, d'adaptabilité de sa conception, de récupérabilité des colis stockés et de flexibilité de son exploitation ;
 - L'identification des étapes structurantes du point de vue de la possibilité de réinterroger les choix effectués.

Les temps d'échange avec le public pourront faire émerger d'autres sujets non listés ci-dessus dont il conviendra également de tenir compte pour les temps d'échanges ultérieurs.

S'agissant du sujet relatif à la gouvernance du projet, le groupe de travail propose d'en débattre à une échelle nationale en insistant sur les points suivants sur lesquels de fortes attentes ont été exprimées pendant le débat public de 2019 sur le PNGMDR :

- La mise en œuvre d'une gouvernance spécifique dédiée au projet sur le long terme à une échelle locale ou à une double échelle locale et nationale ;
- La participation de la société civile à la définition et à la mise en œuvre d'un plan de gouvernance au sens large du terme ;
- La capacité d'intervention d'expertises indépendantes.

S'agissant d'un projet dont les horizons sont hors norme, le groupe de travail note en effet l'insistance mise par le public sur les éléments suivants :

- la gouvernance du projet Cigéo devrait être pluraliste, transparente, adaptable à l'épreuve du temps ;
- elle devrait examiner à l'échelle locale et nationale, en plus des questions techniques, les questions éthiques relatives au projet (legs aux générations futures, mémoire du site...) ;
- elle devrait rendre compte périodiquement au public des questions examinées et la manière dont ses préoccupations ont été prises en compte ;
- outre sa participation aux prises de décisions, elle devrait assurer que le projet, sa mise en œuvre et son suivi font l'objet d'expertises pluralistes.

Le groupe de travail note que l'ANDRA a prévu d'aborder dans les prochains mois les sujets relatifs à la gouvernance du projet et à la définition de la phase industrielle pilote, dans le cadre de sa feuille de route de la concertation post-débat public de 2013 et dans la perspective du dépôt de sa demande d'autorisation de création du projet. Le groupe de travail recommande une coordination avec les autres parties prenantes afin de débattre largement de ces sujets.

- Sujets à expliquer ou à clarifier via la réalisation de fiches de connaissance ou de fiches de clarification des points de controverse

Le groupe de travail recommande la réalisation et la mise à disposition du public sur la base de données dédiée évoquée supra (cf. a), dès le début l'instruction de la demande d'autorisation de création du projet Cigéo, de fiches de connaissances sur le projet et de fiches de clarification des controverses portant sur des sujets spécifiques au projet et quelques sujets de portée générale mais qui impactent le projet Cigéo.

Fiches de connaissances :

- L'historique du projet ;
- La méthode d'évaluation des coûts du projet ;
- La responsabilité en cas d'accident ;

Fiches de clarification des controverses :

Sujets spécifiques au projet :

- Le transport des colis de déchets destinés au centre de stockage ;
- La maîtrise des risques liés au gaz générés par les déchets enfouis (les risques liés à la génération de gaz sont-ils correctement évalués et gérés, en phase d'exploitation et post-fermeture (risque d'explosion, de fracturation de la roche...?) ;
- La capacité du milieu géologique à confiner les radionucléides sur les temps longs après la fermeture du centre de stockage (niveau de connaissance du milieu géologique, homogénéité du milieu, impacts de séismes, intrusion pour l'exploitation de ressources naturelles...) ;
- Les colis de déchets (le maintien de leur intégrité dans le temps, leur contrôle à l'arrivée sur site, le niveau de récupérabilité de ces déchets...) ;
- La conception du centre de stockage et notamment le dimensionnement des alvéoles.

Sujets de portée générale :

- Les impacts sanitaires et effets des faibles doses ;
- ...

V. ORIENTATIONS PROPOSEES QUANT A LA COORDINATION ET AU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONCERTATIONS ET DES TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Le Haut comité n'aura pas un rôle opérationnel dans la mise en œuvre des concertations et autres démarches de dialogue avec le public sur le projet Cigéo, mais un rôle de supervision, de facilitateur et d'aiguillon. Pour garantir que les recommandations formulées plus haut seront mises en œuvre, le GT recommande au Haut comité de mettre en place un **comité de suivi**. Avec l'ensemble des acteurs concernés, ce comité suivrait les démarches de concertation et de dialogue entreprises à propos du projet Cigéo et en apprécierait la lisibilité, la complémentarité, l'adaptation aux grands principes définis au III. Plus généralement, il préconiserait la façon dont les parties prenantes impliquées pourraient décliner dans le temps les principes et recommandations émis par le Haut comité.

Le comité de suivi serait pluraliste, constitué de représentants de chacun des collèges du Haut comité. Il siègerait tous les trimestres. Les garants CNDP intervenant dans le cadre des différentes concertations publiques sur le projet seraient invités à y assister comme observateurs.

Dans le cadre de sa mission, il demanderait à l'ANDRA, maître d'ouvrage du projet ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes à l'initiative de démarches de dialogue avec le public de lui rendre compte régulièrement de l'avancement de leurs projets et démarches.

Ce comité s'assurerait en particulier que les temps d'échanges et de débats avec la société civile soient mis en œuvre de façon d'une part, à favoriser la participation des différents publics mentionnés au III et à être lisibles pour ceux-ci et d'autre part, à aborder dans leur globalité les questions récurrentes soulevées par la société civile et a minima, les questions et les sujets identifiés et listés au IV.

Dans ce cadre, avec l'appui de personnes spécialisées dans les dispositifs de concertation et dans la médiation scientifique, il identifierait les marges de progrès au regard des démarches déjà menées ou en cours en les signalant aux parties prenantes à l'initiative de ces temps d'échanges et de débats avec la société civile afin qu'elles puissent y remédier dans la mesure du possible. Il encouragerait les initiatives menées.

Le comité de suivi inviterait les parties prenantes à l'initiative de démarches de dialogue avec le public à lui faire part de leur retour d'expérience sur les démarches d'échanges avec le public qu'elles ont réalisées afin qu'il puisse conseiller les autres parties prenantes qui ont également prévu d'en lancer en tenant des attentes et retours exprimés par les publics.

Le comité de suivi pourrait également être directement saisi par tout citoyen qui souhaite lui faire part de ses suggestions quant aux modalités d'information et de participation du public sur le projet Cigéo ou de ses éventuelles observations sur les actions menées ou en cours dans ce cadre.

La plate-forme numérique évoquée au III dédiée à l'information et à la participation du public au cours du déploiement du projet Cigéo constituerait le principal outil du comité de suivi lui permettant d'assurer ses missions.

Le comité de suivi établirait un rapport annuel de ses travaux qu'il présenterait au Haut comité.

Afin de garantir une bonne articulation entre la mise en œuvre des présentes recommandations et l'application de celles qui seront définies dans le prochain PNGMDR, le groupe de travail propose au Haut comité de demander au ministère chargé de l'énergie de rendre compte régulièrement de ses travaux au Haut comité.

Annexe 1 :

Liste des membres du groupe de travail du HCTISN « Concertation sur le projet Cigéo »

AUGE Laurent	EDF
BIANCHI Patrick	Collège des Syndicats
BLATON	Secrétariat du HCTISN
CHATY Sylvie	DGEC
DELALONDE Jean-Claude	ANCCLI, Pilote du groupe de travail
DRUEZ Yveline	Collège des CLI
DUQUESNOY Thierry	CEA
FARIN Sébastien	ANDRA
JAQUET Benoît	CLIS Bure
LACOTE Jean-Paul	FNE
LAFFITTE Olivier	Collège des Syndicats
LEBEAU-LIVE Audrey	IRSN
LHEUREUX Yves	ANCCLI
MARSAL François	IRSN
MERCKAERT Stéphane	Secrétariat du HCTISN
NOIVILLE Christine	Présidente du HCTISN
PELLEGRINI Delphine	IRSN
QUENTEL Julie	ANDRA
ROMARY Jean-Michel	ORANO
SCHELLENBERGER Raphaël	Député
SGUARIO Igor (ou KASSIOTIS Christophe)	ASN
SPAUTZ Roger	Greenpeace
WALLENDORFF Claude	Collège des CLI

Garants de la Commission nationale du débat public (CNDP) invités

MEAUX Marie-Line	CNDP
STIEVENARD Jean-Michel	CNDP
VAZELLE Jean-Daniel	CNDP

Annexe 2 :

Jalonnement du projet vu par l'Andra

Les grandes décisions – Chaque période permet de nourrir les décisions suivantes

